



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 4 JUIN 2019

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 25 avril 2019,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Gilles BOITEL, M. Alexis MANCEL, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY

En présence également des 2 membres suppléants suivants :

M. Dominique DEVILLERS suppléant de
Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de

M. Jacques DORIDAM
Philippe EYMERY
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 15 JUL. 2019

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Daniel LECA ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE

Etaient excusés :

M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Jean-Luc SAUVE, M. Jacques DORIDAM, M. Frédéric GAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Didier RUMEAU, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER, Mme Martine BORGEOU, M. Eric de VALROGER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat et à l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2019 06/04-08 relatif à l'approbation de l'avenant n°9 à la convention de DSP.

Vu la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia transport devenu TRANSDEV ;

CONSIDERANT que la réorganisation de la SAGEB portée par son nouveau Président du conseil de surveillance lui permet de s'engager de nouveau dans la voie de la régularisation en signant les avenants 8 et 9 ;

CONSIDERANT que l'avenant n° 9 traite des investissements réalisés par la SAGEB qui ont permis d'accompagner la croissance du trafic et d'élever la qualité de service rendue aux passagers et aux partenaires de l'aéroport dans un contexte concurrentiel aigu ;

CONSIDERANT que l'avenant n°9 a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de son passage en commission de délégation de service public le 24 mai ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- APPROUVE le projet d'avenant n°9 à la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia Transport devenu TRANSDEV ci-annexé ;

- AUTORISE la Présidente du Syndicat Mixte à signer ledit avenant sous réserve de la signature préalable de l'avenant n°8 par la SAGEB.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 15 JUL. 2019

